

Document d'analyse sur le Suivi et l'examen du Programme de Développement pour l'après-2015
11 mai 2015

Introduction

Le présent document d'analyse met en exergue quelques éléments clés du suivi et de l'examen, qui ressortent à ce jour des négociations intergouvernementales sur le Programme de développement pour l'après-2015, notamment de la session de bilan en janvier. Il présente également un certain nombre de questions que les États membres voudront étudier, en vue de la session de négociations intergouvernementales du 18 au 22 mai. Dans une première partie, ce document examine les principes généraux éventuels du cadre d'un suivi et d'examen, avant d'étudier les différents niveaux auxquels ce cadre pourrait fonctionner. Une illustration en est présentée à l'annexe 1.

Ce rapport s'inspire des mandats existants inscrits, entre autres, dans le document final de Rio+20, de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale « Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable » et de la Proposition du Groupe de travail ouvert (GTO) sur les Objectifs du développement durable (ODD). Il référence également les propositions sur le sujet qui figuraient dans le Rapport de synthèse du Secrétaire général. Voir l'annexe 2 pour plus de détails.

A. Principes généraux pour la formation d'un dispositif de suivi et de revue

Un cadre de suivi et d'examen solide, efficace et transparent est crucial pour assurer la mise en œuvre d'un Programme de développement pour l'après-2015 ambitieux. Il permettra de suivre les progrès et d'identifier les réalisations, les défis et les facteurs critiques de la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015. Il pourra appuyer les décideurs politiques dans leurs choix stratégiques et les aider à prioriser les mesures et les investissements. Il sera aussi utile dans l'identification des besoins, en aidant à mobiliser les moyens de mise en œuvre et les partenariats multipartites.

Un ensemble de principes qui va chapeauter le dispositif pourrait comprendre les points suivants :

- Il aura un fort ancrage national, mais sera également opérationnel aux niveaux régional et mondial ;
- Il reflétera l'universalité du Programme de développement pour l'après-2015, en tenant compte des différences de niveaux et de modes de développement, des capacités de chaque pays, ainsi que des priorités et des politiques nationales ;
- Il assurera le suivi des ODD et le respect des engagements, en respectant l'équilibre entre les dimensions économiques, sociales et environnementales, ainsi que la nature intégrée et interconnectée des objectifs ;
- Il sera inclusif et transparent afin d'encourager la participation de parties prenantes diverses (y compris les grands groupes et d'autres parties intéressées, les parlementaires, les autorités locales, les milieux universitaires et scientifiques, le secteur privé, la société civile, les ONG et les partenariats) ainsi que la responsabilité de l'État et du citoyen.

- Il fonctionnera sur le principe du partage d'expériences et de bonnes pratiques et consistera à apporter aux États membres des conseils stratégiques constructifs inspirés de l'expérience des différents acteurs ;
- Il utilisera des données et des informations fiables, cohérentes et détaillées pour que rien de soit oublié ;
- Il minimisera les demandes de rapports pour chaque pays, en utilisant autant que possible les mécanismes existants et en fournissant le soutien et les outils nécessaires pour s'assurer que chaque pays soit en mesure de conduire ses examens ;
- Il encouragera la comparabilité, y compris à travers l'utilisation de processus et critères standardisés ;
- Il suivra les progrès effectués par d'autres acteurs, tels que le système des Nations Unies, des partenariats multipartites et le secteur privé, pour l'application ODD.

Les discussions pourraient porter sur les thèmes suivants :

- Quels autres principes devraient être étudiés pour guider le dispositif de suivi et de revue ?
- Quelle dynamique pourrait encourager les États à participer et à s'engager activement dans ce programme de suivi et de revue ?
- Le Sommet pourrait-il lancer un programme complet de mesures sur les données, tel que proposé par le Secrétaire général dans son rapport de synthèse ?

B. Au niveau national

Lors de la session de bilan, nombre d'États membres ont affirmé la nécessité d'un échelon national pour la mise en œuvre et la responsabilité. Le Groupe de travail ouvert sur les ODD propose que « les objectifs soient envisagés au niveau mondial, chaque gouvernement fixant ses propres objectifs nationaux sur cette base mais tenant compte des circonstances nationales ». Ceci semble indiquer la valeur et l'importance d'un processus d'examen ferme au niveau national et, le cas échéant, au niveau infranational. Les examens nationaux des progrès et de la mise en œuvre pourraient porter sur la façon dont les pays ajustent leurs plans stratégiques et institutionnels. Ils permettraient, d'une part d'identifier les approches qui ont fonctionné et celles qui ont échoué et d'autre part, de noter les progrès sur les moyens de mise en œuvre et les initiatives de partenariat.

Lors de la session de bilan, il a été proposé une mise en place progressive du mécanisme de suivi. Dans un premier temps, les États pourraient décrire comment ils intègrent les ODD dans leurs processus de planification nationale puis, dans un deuxième temps, ils présenteraient leurs rapports sur la mise en œuvre.

Rappelons également que dans son rapport de synthèse, le Secrétaire général propose que « les principales contributions écrites relatives au progrès de chaque pays soient constituées d'un rapport du gouvernement, d'un rapport national des parties prenantes, avec la participation d'acteurs nationaux non gouvernementaux et d'une synthèse des informations et des données existantes, provenant des agences des Nations Unies et des institutions financières internationales, le tout dans un format harmonisé. »

Les discussions pourraient porter sur les thèmes suivants :

- Les États membres doivent-ils élaborer des stratégies nationales de mise en œuvre dans un délai donné après l'adoption du Programme l'Agenda de développement pour l'après-2015 ?
- À quelle fréquence (annuelle, biennale ?) un pays devrait-il conduire ses examens nationaux ?
- Comment assurer la participation publique, de la société civile, du système des Nations Unies, du secteur privé et d'autres acteurs à ces examens ?
- Qui doit conduire les examens nationaux ? Quel rôle les institutions nationales ou les mécanismes de coordination, tels que les parlements, les conseils de développement durable ou autres institutions peuvent-ils ou doivent-ils jouer ?

C. Niveau régional

Dans sa Résolution 67/290, l'Assemblée générale reconnaît l'importance de la dimension régionale du développement durable. Elle invite les commissions régionales des Nations Unies à contribuer aux travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable, notamment dans le cadre de réunions régionales annuelles, avec la participation, d'autres entités régionales, de grands groupes et d'autres parties prenantes, si nécessaire.

Lors de la réunion de bilan, certains États membres ont aussi ressenti le besoin que les pays échangent entre eux au niveau régional sur les avancées et les défis pour la réalisation des ODD. Le forum tenu sous les auspices du Conseil économique et social a reçu mandat de se réunir au moins huit jours par an ; et dans certaines régions, les pays sont confrontés aux mêmes difficultés. Il a été proposé de profiter des institutions régionales et les mécanismes d'évaluation existants. D'autres États membres, cependant, ont exprimé leur inquiétude sur l'intérêt des examens régionaux.

Les discussions pourraient porter sur les thèmes suivants :

- Une évaluation régionale implique-elle a) une discussion sur les résultats globaux des examens nationaux ; b) un examen entre pairs des examens nationaux ou c) autre chose ?
- Étant donné les situations et caractéristiques propres à chaque région, comment peut-on comparer effectivement les différentes régions ?
- Comment les mécanismes régionaux d'examen existants contribuent-ils au suivi et à l'évaluation des ODD ? Serait-il utile de cartographier des différents mécanismes régionaux ou de demander aux organes régionaux de faire des propositions en la matière ?
- Comment ces mécanismes régionaux d'examen peuvent-ils être financés ?

D. Niveau mondial

Lors de la réunion d'évaluation, les États membres ont abordé une série de questions liées au suivi et à l'examen au niveau mondial et ont recensé plusieurs mandats des Nations Unies compétents.

Pour la résolution 67/290, le forum politique de haut niveau pour le développement durable (Forum) a été mandaté pour jouer un rôle central dans le suivi et l'examen au niveau mondial. Lors de sa réunion tenue sous les auspices du Conseil économique et social (ECOSOC), il a été mandaté pour « procéder, à partir de 2016, à des examens réguliers du suivi et de la mise en application des engagements et des objectifs de développement durable, y compris ceux liés aux moyens de mise en

3

œuvre, pris dans le cadre du Programme de développement pour l'après-2015. » Ces examens s'effectueront « sur une base volontaire, quoique la présentation de rapports soit encouragée, et concerneront les pays développés et les pays en développement, ainsi que les entités concernées des Nations Unies ; seront menées par les États, avec le concours de ministres et d'autres participants de haut rang ; ouvriront la voie à des partenariats, notamment grâce à la participation des grands groupes et des autres parties prenantes. » Ces examens remplaceront les exposés nationaux volontaires lors de l'Examen ministériel annuel de l'ECOSOC à partir de 2016.

La résolution 67/290 décide en outre que le forum s'orientera autour d'un thème « en rapport avec l'intégration des trois dimensions du développement durable, compte tenu de l'orientation thématique des activités du Conseil [économique et social] et conformément au programme de développement pour l'après-2015. » Dans son rapport de synthèse, le Secrétaire général propose que ces examens thématiques soient effectués au sein du Forum et sur la base du travail de « plateformes » de coordination et d'examen existantes telles que celles des Nations Unies ou d'autres agences multilatérales spécialisées ou de commissions techniques, etc. qui agissent dans chaque discipline thématique. Des partenariats pourraient aussi participer à ces plateformes.

Certains États membres ont suggéré que le Forum, qui se réunit sous les auspices de l'Assemblée générale tous les quatre ans, devienne le garant d'une politique de haut-niveau sur le Programme et sa mise en œuvre. Certains États membres ont souligné le rôle important que d'autres organes des Nations Unies, comme le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, peuvent jouer dans le suivi et l'examen. D'autres questions ont été soulevées, notamment le rôle du Rapport mondial sur le développement durable dans le renforcement de l'interface science et politique ; comment assurer au mieux l'exhaustivité des procédures du Forum ; comment garantir l'efficacité de la coopération en matière de développement ; comment suivre les engagements des autres acteurs, notamment du secteur privé et du système des Nations Unies. En ce qui concerne ce dernier point, certains États membres ont attiré l'attention sur le rôle de l'Examen quadriennal complet.

Lors des dernières négociations intergouvernementales tenues en avril, les États membres ont fait des propositions concernant le suivi des engagements sur les moyens de mise en œuvre et ceux qui seront décidés lors du prochain accord d'Addis Abeba. Certains ont suggéré qu'ils soient étudiés dans un accord-cadre général tandis que d'autres préféreraient des projets séparés.

Les discussions pourraient porter notamment sur les thèmes suivants :

- Comment rendre les examens à l'échelle mondiale plus systématiques et rigoureux que par le passé, tout en conservant de la souplesse ? Doit-on prévoir que tous les États membres présentent leurs rapports au Forum pendant une période de quatre ans ?
- Les rapports doivent-ils être basés sur les examens régionaux et nationaux éventuels, compiler les différents rapports des États sur les ODD et autres et diffuser les leçons apprises au niveau national ? Le Forum dispose-t-il d'un temps suffisant pour effectuer cet examen au cours de son mandat ?
- Comment le Rapport mondial sur le développement durable et les autres rapports peuvent-ils être utiles au Forum ?
- Quelles devraient être les relations entre le travail du Forum et celui du Groupe inter-institutions et d'experts sur les indicateurs de développement durable ?
- Comment réviser les engagements des moyens de mise en œuvre ?

- Quelles mesures peuvent-elles être prises pour garantir la cohérence et la complémentarité de l'ensemble de l'architecture de suivi et d'examen des Nations Unies ?

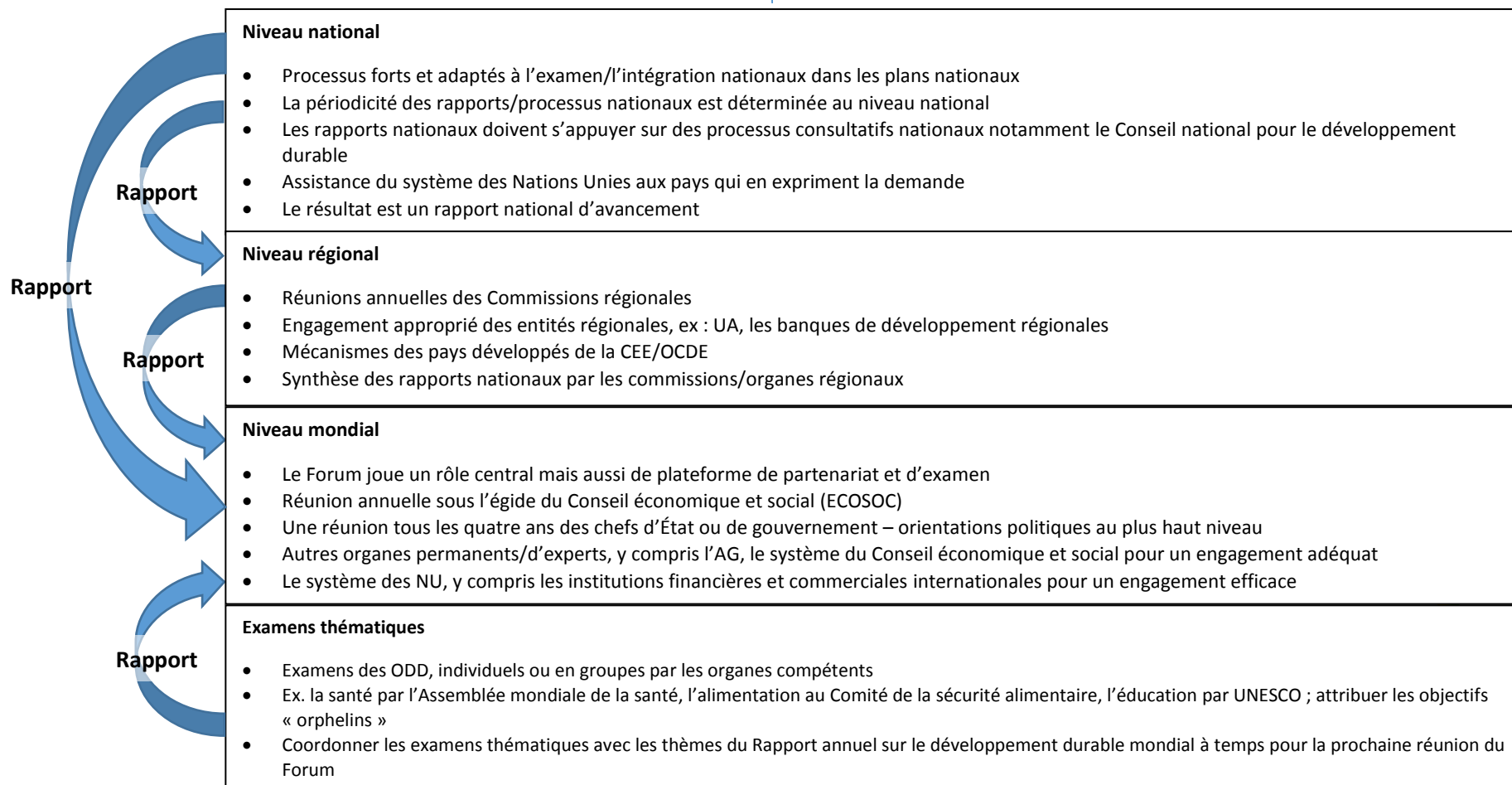
ANNEXE 1: Cadre illustré pour le suivi et l'examen

Principes

1. Propriété nationale
2. Couverture universelle
3. Concerne tous les ODD y compris la lettre d'engagement
4. Volontaire
5. Contributions minimum
6. Recours aux buts/objectifs convenus, indicateurs adaptés aux contextes nationaux
7. Approche progressive et souple

Caractéristiques

1. Orienté sur les données
2. Mené par les gouvernements en partenariat avec les acteurs concernés
3. Approches non-intrusives basées sur les solutions
4. Renforcement des capacités des pays qui en font la demande dans différents domaines
5. Approches intégrées



ANNEXE 2: Suivi et examen: Mandats choisis et Rapports de synthèse du Secrétaire Général

Principes

1. **Le rapport du Groupe de travail de l'Assemblée générale sur les ODD (A/68/970)¹**, dans son introduction, souligne qu'« il sera indispensable de mettre en place un dispositif solide de suivi des objectifs pour garantir le succès de l'entreprise. L'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau joueront à cet égard un rôle important. »
2. **L'Assemblée générale, dans sa résolution Structure et modalités de fonctionnement du forum de haut niveau pour le développement durable (A/RES/67/290²)**, a décidé que le Forum procéderait « à compter de 2016, à des bilans réguliers de la réalisation des engagements pris et objectifs adoptés dans le domaine du développement durable et leur mise en œuvre, y compris ceux ayant trait aux moyens de concrétisation, dans le cadre du programme de développement de l'après-2015 ». Ils s'effectueront « sur une base volontaire, quoique la présentation de rapports soit encouragée, et concerneront les pays développés et les pays en développement, ainsi que les entités concernées des Nations Unies ; seront menés par les États avec le concours de ministres et d'autres participants de haut rang ; ouvriront la voie à des partenariats, notamment grâce à la participation des grands groupes et des autres parties prenantes ». Ils remplaceront les exposés nationaux volontaires présentés dans le cadre des réunions du Conseil organisées chaque année au niveau ministériel.
3. **Dans sa Déclaration ministérielle de 2015, le Conseil économique et social (ECOSOC) et le forum (A/69/3)³** précise que les « examens du forum devraient tenir compte des leçons apprises et de l'expérience des mécanismes d'examen pertinents existants, y compris les exposés volontaires des États présentés dans le cadre des réunions du Conseil organisées chaque année au niveau ministériel ».

Au niveau national

4. **Le Rapport du Groupe de travail ouvert sur les ODD (A/68/970)⁴** indique que si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque gouvernement qu'il revient de fixer ses propres cibles nationales pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte des spécificités nationales.

¹ http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/68/970&Lang=E

² <http://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N12/496/00/pdf/N1249600.pdf?OpenElement>

³ <http://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N14/510/05/pdf/N1451005.pdf?OpenElement>

⁴ http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/68/970&Lang=E

5. **L'Assemblée générale, dans sa Résolution sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable (A/RES/67/290)**⁵ énonce les caractéristiques des bilans volontaires réguliers de la réalisation des engagements pris dans le domaine du développement durable auxquels devra procéder le Forum à compter de 2016 (Voir ci-dessus).
6. **Le rapport de synthèse du Secrétaire Général (A/69/700)**⁶ traite d'une « composante nationale pilotée par les pays eux-mêmes et destinée à assurer l'application du principe de responsabilité ». La composante nationale s'appuierait sur les mécanismes et processus nationaux et locaux existants, et prévoirait la participation de multiples parties prenantes. Il s'agirait d'établir des critères de référence, de revoir le cadre de politique nationale, d'évaluer les progrès accomplis, tirer les enseignements de l'expérience, d'envisager des solutions, d'assurer le suivi et de faire rapport à ce sujet. À cette fin, les progrès réalisés par chaque pays seraient essentiellement consignés dans un rapport gouvernemental, un rapport des parties prenantes nationales, auquel contribueraient les acteurs non gouvernementaux nationaux, et un rapport réunissant les informations et données obtenues des organismes des Nations Unies et des institutions financières internationales. ».

Au niveau régional

7. **L'Assemblée générale, dans sa Résolution sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable (A/RES/67/290)**⁷ indique que les réunions du forum doivent s'appuyer sur des consultations régionales préparatoires et invite les commissions régionales à contribuer à ses travaux, notamment dans le cadre de réunions régionales annuelles, avec la participation, selon le cas, d'autres entités régionales, des grands groupes et d'autres parties prenantes.
8. **L'Assemblée générale dans sa résolution sur le renforcement du Conseil économique et sociale (ECOSOC) (A/RES/68/1)**⁸ précise que le Conseil économique et social devrait tenir un dialogue annuel avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales et devrait favoriser l'interaction avec les instances, organisations et groupes internationaux et régionaux compétents qui prennent des décisions ayant des incidences sur le plan mondial.

⁵ http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/67/290&Lang=E

⁶ <http://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N14/670/01/pdf/N1467001.pdf?OpenElement>

⁷ http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/67/290&Lang=E

⁸ http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/68/1

9. **Les consultations régionales organisées par des Commissions régionales de l'ONU sur le suivi et l'examen**⁹ ont montré l'importance de l'élément régional dans le suivi et l'examen, étant donné que les pays d'une même région partagent des expériences et des défis communs. Cela peut permettre les pays à partager des informations, des connaissances et expériences, à renforcer leurs capacités respectives et à définir des politiques et approches régionales cohérentes y compris sur les questions transfrontières. Ce niveau peut aussi aider les pays à traduire les objectifs mondiaux en politiques, directives recommandations et normes pouvant être mises en œuvre au niveau national et à mobiliser des partenariats et la coopération Sud-Sud. Chaque région pourrait utiliser ses propres mécanismes existants, tels que les forums régionaux sur le développement durable, les organes subsidiaires intergouvernementaux des commissions régionales des mécanismes et les mécanismes de suivi du développement socio-économique et de durabilité environnementale.
10. **La déclaration de haut niveau sur le Programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable de la région CEE (E/CEE/1475)**¹⁰ exprimée dans les résolutions de 66^e séance de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE) « les bilans environnementaux de la Commission économique pour l'Europe représentent constituent un mécanisme de surveillance précieux et reconnu. Cette expérience peut contribuer à un système de surveillance et de responsabilité très efficace. »
11. **L'avant projet d'accord-cadre d'Addis-Abeba**¹¹ encourage des commissions régionales des NU, en collaboration avec des banques régionales et des autres organisations, à renforcer des plateformes d'examen par les pairs et d'apprentissage sur les thèmes prioritaires du partenariat mondial traités dans l'Accord. Il invite les pays et les Commissions régionales à présenter à la communauté mondiale des bilans réguliers et les enseignements tirés de l'expérience.
12. **Le Rapport synthèse du secrétaire général (A/69/700)**¹² propose une composante régionale d'examen par les pairs, adaptée aux besoins régionaux et sous-régionaux, mise en œuvre par les mécanismes existants dans le cadre d'un processus multipartite et participatif et visant à examiner les rapports nationaux, à recenser les tendances régionales, les obstacles, les points communs, les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience » et à trouver des solutions et à établir des modalités d'entraide. Les examens régionaux tiendraient compte et s'inspireraient de l'expérience des mécanismes existants.

Niveau international

⁹ <http://www.regionalcommissions.org/finalsynthreportoct14.pdf>

¹⁰ http://www.unece.org/fileadmin/DAM/commission/2015/E_ECE_1475_en.pdf

¹¹ <http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2015/03/1ds-zero-draft-outcome.pdf>

¹² <http://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N14/670/01/pdf/N1467001.pdf?OpenElement>

13. **Rio+20 : L'Avenir que nous voulons** (A/RES/66/288)¹³ demande à l'Assemblée générale « d'intégrer le développement durable en tant qu'élément clef du cadre général des activités des Nations Unies et de traiter comme il convient la question du développement durable dans le cadre de son programme de travail. » le rôle du Conseil économique et social en tant qu'organe principal chargé du suivi coordonné du travail des principaux sommets et conférences des Nations Unies tout en veillant à la cohérence du système a été renforcé, ainsi que le rôle essentiel qu'il joue dans la réalisation d'une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable. ». Rio+20 a aussi décidé de créer un forum politique intergouvernemental de haut niveau à caractère universel, chargé de suivre et passer en revue les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris en matière de développement durable, ainsi que leurs moyens de concrétisation respectifs.
14. **L'Assemblée générale dans sa résolution sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable**¹⁴ (A/RES/67/290)¹⁵ a décidé que le forum politique de haut niveau procéderait à des bilans de la réalisation des engagements pris et objectifs adoptés dans le domaine du développement durable et de leur mise en œuvre, y compris ceux ayant trait aux moyens de concrétisation, dans le cadre du programme de développement de l'après-2015 » (voir ci-dessus).
15. **La résolution de l'AG sur le renforcement du Conseil économique et social** (A/RES/68/1)¹⁶ a réaffirmé que le Conseil économique et sociale est « le principal organe responsable, d'une part, de la coordination, de l'examen des politiques, de la concertation et de la formulation de recommandations sur des questions relatives au développement économique et social et, d'autre part, de la réalisation des objectifs internationaux en matière de développement convenus aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. » Le Conseil économique et social devrait continuer de renforcer son rôle de mécanisme central de coordination du système des Nations Unies et de ses institutions spécialisées et de supervision des organes subsidiaires. Un débat consacré à l'intégration se tiendra chaque année dans le but de réunir les contributions des États membres, de ses organes subsidiaires, des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes. Le Conseil économique et social devrait continuer de renforcer la concertation sur le programme relatif au financement du développement et sa mise en œuvre, notamment « en renforçant les dispositifs existants, dont la réunion spéciale de haut niveau avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. »

¹³ <http://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/476/10/pdf/N1147610.pdf?OpenElement>

¹⁴ http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/67/290&Lang=E

¹⁵ <http://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N12/496/00/pdf/N1249600.pdf?OpenElement>

¹⁶ http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/68/1

16. **L'Assemblée générale dans sa résolution sur les modalités de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/RES/68/279)¹⁷** indique que le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement « devrait apporter une contribution majeure à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. »
17. **La 69^e Assemblée générale, dans sa résolution pour le développement durable (A/RES/69/214)¹⁸** a déclaré que le forum politique de haut niveau, à sa réunion de 2015 qui se tiendra sous les auspices du Conseil économique et social, examinera son rôle et la manière dont il s'acquittera de son mandat s'agissant de suivre et d'examiner la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Le forum politique de haut niveau débattira en 2014 sera aura pour thème : « Consolidation de l'intégration, la mise en œuvre et l'examen et le forum politique de haut niveau après 2015. »
18. **La Troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe (Cadre d'action de Sendai 2015-2030) (A/CONF.224/CRP.1)** appelle l'Assemblée générale à inclure lors de sa 70^e séance l'examen des progrès à l'échelle mondiale de la mise en œuvre du cadre sur la réduction des risques de catastrophe dans ses processus de suivi intégrés et coordonnés des textes issus de toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, ainsi que l'ECOSOC, le forum politique de haut niveau, l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement de l'Assemblée générale, en tenant compte du travail des plateformes régionales et mondiales pour la réduction des risques de catastrophes et du « Dispositif de surveillance du Cadre de Hyogo » La Conférence a recommandé que l'Assemblée générale, lors de sa 69^e session établisse un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée [...] sur l'élaboration d'une série d'indicateurs de mesure de l'application du cadre [de Sendai] au niveau mondial en parallèle du travail du groupe d'experts inter-institutions sur les indicateurs du développement durable.
19. **L'avant-projet d'accord-cadre d'Addis-Abeba¹⁹** demande au Secrétaire général de convoquer un groupe de travail inter-agence, comprenant les principaux acteurs institutionnels, qui présentera chaque année un bilan des réalisations, informera sur les principales difficultés d'application et recommandera des mesures de correction. Ce rapport sera aussi soumis à l'examen du forum en tant que mécanisme d'examen qui doit surveiller et évaluer la mise en œuvre des objectifs pour un développement durable et les moyens de leur mise en œuvre.
20. **Dans son rapport de synthèse sur le programme de développement durable pour l'après-2015²⁰, le Secrétaire général** propose une « composante mondiale de partage des

¹⁷ <http://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N13/456/19/pdf/N1345619.pdf?OpenElement>

¹⁸ <http://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N14/712/22/pdf/N1471222.pdf?OpenElement>

¹⁹ <http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2015/03/1ds-zero-draft-outcome.pdf>

²⁰ <http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2015/03/1ds-zero-draft-outcome.pdf>

connaissances. » Elle aurait lieu tous les ans sous les auspices du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Elle offrirait aux pays qui le souhaiteraient la possibilité de présenter périodiquement un bilan des progrès qu'ils ont accomplis, aux fins de l'examen des enseignements tirés de la mise en œuvre du programme dans chaque pays, et serait l'occasion d'analyser les résultats visés tant à court terme qu'à long terme s'agissant de la réalisation des objectifs. Les États membres devraient envisager de procéder à des examens quinquennaux dans le cadre du Forum politique de haut niveau. Il serait complété par un Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement dont les modalités de fonctionnement devraient être détaillées lors de la préparation de la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

Analyses thématiques

21. **L'Assemblée générale dans sa résolution sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable (A/RES/67/290)**²¹ affirme le rôle du forum dans l'examen des progrès accomplis en faveur du développement durable et prévoit que ses réunions seront consacrées à un thème en rapport avec l'intégration des trois dimensions du développement durable, compte tenu de l'orientation thématique des activités du Conseil et conformément au programme de développement pour l'après-2015. »
22. **L'Assemblée générale dans sa résolution sur le renforcement du Conseil économique et social ECOSOC (A/RES/68/1)** invite le Conseil économique et social à continuer de renforcer son rôle de mécanisme central de coordination des activités du système des Nations Unies et de ses institutions spécialisées et de supervision des organes subsidiaires dans les domaines économique, social et environnemental et dans les domaines connexes. Il devrait fournir « des orientations générales aux organismes de développement des Nations Unies et coordonner leurs activités et favoriser le suivi coordonné des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental et dans les domaines connexes. » L'Assemblée générale l'a aussi chargé de coordonner le suivi des conférences.

²¹ http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/67/290&Lang=E